

Au fil de La Lanterne



**BULLETIN MUNICIPAL
DE FAVERNEY
N°27 - Septembre 2015**



Publié le : 28/08/2016 11:55 (Europe/Paris)

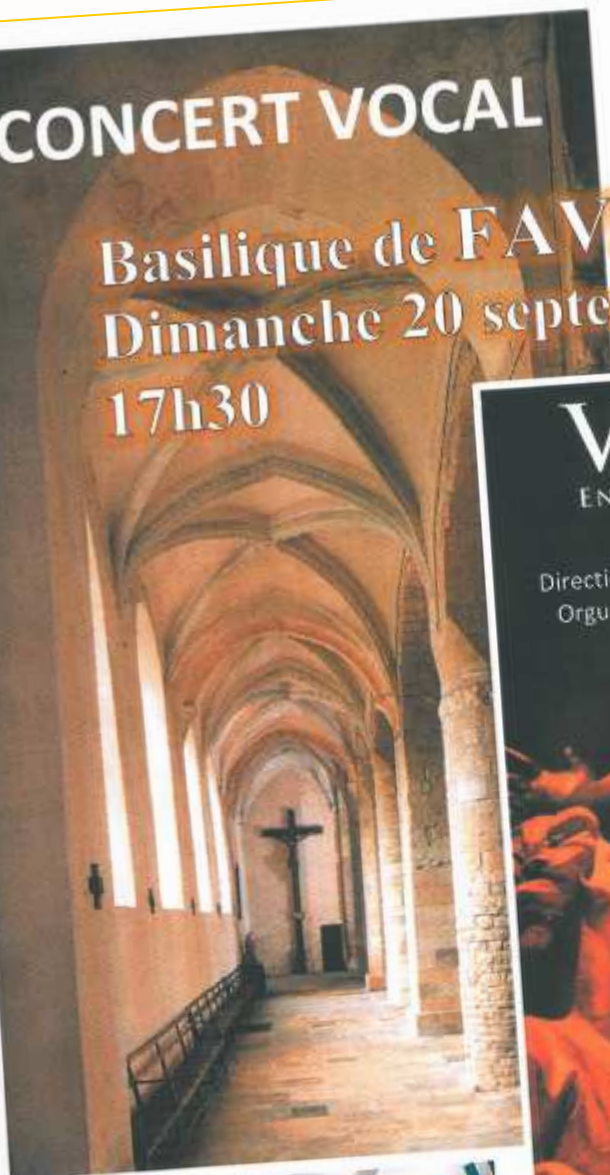
Collectivité : Favorney

https://www.intramuros.org/favorney/documents_administratifs/76634

CONCERT VOCAL

MONTEVERDI – BACH
SCHÜTZ – HAYDN

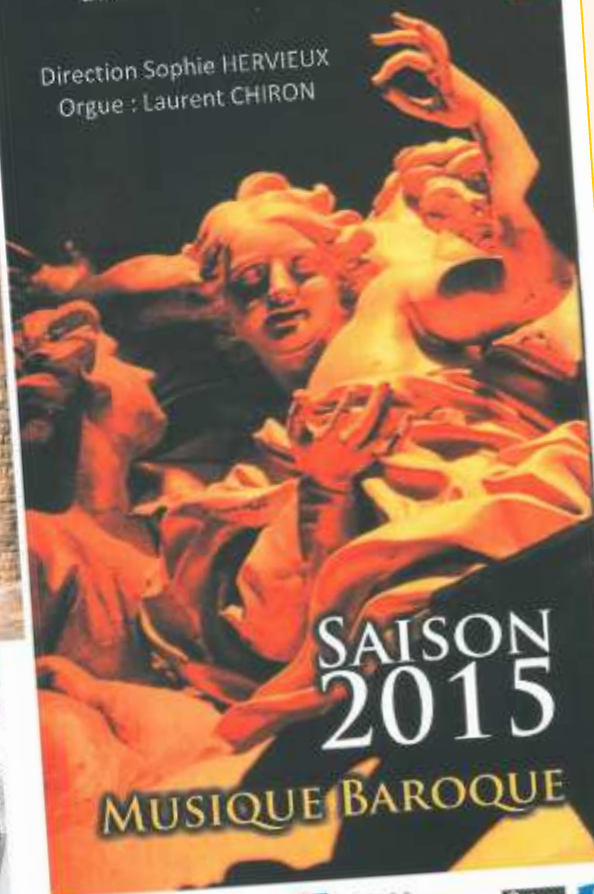
Basilique de FAVERNEY
Dimanche 20 septembre 2015
17h30



VOCALIA

ENSEMBLE DE PONTARLIER

Direction Sophie HERVIEUX
Orgue : Laurent CHIRON



SAISON
2015

MUSIQUE BAROQUE



Terres
de Saône
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Entrée libre – Collecte
Reservations : Maison des Services Terres de Saône - 09 67 07 13 61
<http://www.cc-terresdesaone.fr>



Publié le : 28/08/2026 11:55 (Europe/Paris)

Collectivité : Favenerney

https://www.intramuros.org/favenerney/documents_administratifs/76634

Sommaire

- 1 - Mot du Maire
- 2 - Centre d'enfouissement
- 3 - Brèves de commune
- 4 - Parlons budget
- 5 - Urbanisation
- 6/7 - Journées médiévales
- 8 - Géotrouvtout
- 9 - Vision d'artistes
- 10 - L'affaire de Faverney
- 11 - Festival en Terres de Saône
- 12 - L'irréparable
- 13 - Animations fin 2015

Une mairie est une maison commune, 1er édifice public d'une ville, mais en même temps un lien familial où s'inscrit la mémoire de chaque citoyen.

**BULLETIN MUNICIPAL N°27
Septembre 2015**

Conception-réalisation-impression
MAIRIE DE FAVERNEY

4 Place de la Mairie
70160 FAVERNEY
Tél. 03 84 91 30 71
Fax. 03 84 91 38 58

mairie-de-faverney@wanadoo.fr
<http://ville-faverney.com>

Favernéennes, Favernéens,

Bonjour à toutes et à tous.

Cet été aura été marqué par la canicule, certains s'en sont réjouis, d'autres désolés eu égard à ces températures extrêmes qui d'après certains spécialistes sont liées à l'effet de serre. Il est facile de faire un rapprochement entre l'effet de serre et l'arrêté du Préfet autorisant l'apport d'ordures ménagères sur le centre d'enfouissement de Faverney, créant un certain émoi dans la population de Faverney et au sein du conseil municipal.

Les nuisances dues aux dégagements de méthane, (même après traitement) sont toujours désagréables à nos narines plus habituées aux senteurs de musc du muguet des bois de Port-d'Atelier.

Les dossiers de la commune avancent doucement, à savoir, la création de zones de constructions, le dossier de la deuxième tranche d'assainissement en attente de financement, l'étude de la mise en souterrain des réseaux électriques du bas de la rue des Ruaux et le principe en cours de réflexion de la réalisation d'un pôle éducatif nouvelle génération intégrant cantine et complexe sportif sur notre commune par la communauté de communes Terres de Saône.

Côté animations, l'été a été chargé avec de nombreuses manifestations communales, associatives ou communautaires dont certaines sont relatées dans ce bulletin que je vous invite à découvrir.



*Bonne lecture
Cordialement*

Votre Maire

Daniel GEORGES



Le cinq juin dernier, un incendie s'est déclaré au centre d'incinération des ordures ménagères de Noidans-le-Ferroux endommageant la fosse de réception et le hall de décharge. Un plan de répartition des 38000 tonnes de déchets ménagers produits dans le département a été élaboré en privilégiant les incinérateurs voisins (Bourogne, Rambervillers, Montbéliard, Pontarlier, Besançon) mais ceux-ci à court terme, sont soit saturés, soit en arrêts techniques. L'urgence est également d'enlever les déchets brûlés qui sont dans la fosse et remplis d'eau...

Rappelez-vous , après avoir imposé en 2002 à la commune ce centre d'enfouissement par un Projet d'intérêt Général le Préfet a interdit les fermentescibles en 2008 et aujourd'hui il prend un arrêté autorisant le stockage des déchets ménagers sur le centre d'enfouissement de Faverney alors que celui-ci ne devait en aucun cas servir de variable d'ajustement au plan départemental d'élimination des ordures ménagères. Faverney, pendant des années subira de nouvelles nuisances dévalorisant son image de Petite Cité Comtoise de Caractère.

Qui sait ce qui peut se produire si la commune accepte cet état, d'une urgence à l'autre, on choisira la facilité et demain, ce seront les incinérateurs de Bourogne, de Rambervillers, de Montbéliard, de Pontarlier, de Besançon qui suite à incidents, enverront leurs ordures à Faverney.

Les conseillers municipaux ou représentants ont fait part de leurs inquiétudes soulignant les nuisances qu'engendrera l'apport d'ordures ménagères (odeurs, oiseaux, trafic supplémentaire de camions dans la traversée du bourg, risque accru d'incendie, augmentation des lixiviats), s'étonnant que la solution de Faverney ait pu être choisie du fait de l'interdiction des fermentescibles actée en 2008 par le préfet

Même si comme certains l'affirment, cela ne sert à rien, on ne peut rien faire, souvenez-vous ! Il y a 13 ans, le conseil municipal, appuyé par les habitants a combattu contre l'implantation de ce centre sur notre commune, il n'a pas gagné, mais il a gardé la tête haute et a été fier de son combat. Alors aujourd'hui relevons la tête et faisons notre devoir, c'est pourquoi, le 11 juin, le conseil municipal de Faverney s'est réuni en séance extraordinaire. Une majorité s'est prononcée contre l'arrêté du préfet donc contre le stockage de déchets ménagers sur le site de Faverney.

Un avocat a été mandaté pour saisir le tribunal administratif et, avant fin juillet, par anticipation sur l'arrêté préfectoral, les déchets du SYTEVOM ont été dirigés vers le site du Syndicat d'Etude et de Réalisation pour le Traitement Intercommunal de Déchets (SERTRID), l'usine d'incinération de Bourogne dans le Territoire de Belfort. **Nous ne pouvons pas affirmer que notre action a permis de « limiter les dégâts » mais elle y a certainement contribué.** Il faut savoir que le Président du SERTRID se réjouit de la hausse de son activité malgré les nombreux incidents ou arrêts pour maintenance survenus à son unité, ce qui n'est pas rassurant. Les ordures ménagères n'étant plus transférées à Faverney, la commune a suspendu son action en restant très vigilante sur le fonctionnement du centre d'enfouissement.

Les membres de la commission de surveillance qui n'ont pas vécu les années de lutte contre ce centre ont été surpris de la réaction « épidermique » que provoquaient les ordures ménagères à Faverney...

Alors attention !!! Il en faudrait peu pour mettre « le feu aux poudres » !



A VOS BALLONS !

Finis les taupinières et le terrain de football qui ressemble à un parcours de cross. En effet, celui-ci s'est refait une nouvelle jeunesse. Une entreprise spécialisée dans ce genre d'opération, a aéré, égalisé, amebli avec 30 tonnes de sable et ensemencé le terrain. Nous avons eu quelques craintes, l'engazonnement ayant été réalisé en début de canicule, mais dès les premières pluies le terrain a commencé à verdier et il sera prêt à accueillir les joueurs pour ce début de saison. Gageons qu'ils vont faire des exploits sur cette surface de velours.....



Le 1er mercredi de chaque mois le marché a lieu sur la place du général de Gaulle. A partir du mois de septembre 2015, il s'installera place de l'Etoile, devant le cinéma

Difficile de ne pas évoquer la dernière folie de Guy COGNIOT....



... avec son douzième ouvrage, un essai autobiographique dans un style qui n'appartient qu'à lui. Cet ouvrage est disponible à son domicile rue Beau Site à Favorney...



PERIL EN LA DEMEURE

La commune a engagé une action par un arrêté de péril sur les immeubles de la rue de l'Official (ex maison des sœurs) et de la rue Bichat (ex salon de coiffure).

Ces bâtiments dans un état de délabrement avancé présentent un danger pour le voisinage,. Après notification par arrêté de remédier à cet état par des travaux ou par démolition des bâtiments, à défaut de réalisation de travaux par les propriétaires dans les délais impartis, ils pourront être engagés par la commune, y compris l'éventuelle consolidation des immeubles attenants, aux frais des propriétaires et majorés d'intérêts.

RECENSEMENT INSEE

Le nouveau recensement des habitants de Favorney et Port-d'Atelier se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

L'agent recenseur sera M. Alain GOUX, ancien coiffeur à Favorney.

Faites lui bon accueil !

Exceptionnellement, pour voter aux prochaines élections régionales, vous avez jusqu'au 30 septembre 2015 pour vous inscrire sur les listes électorales.



FELICITATIONS

Née le 7 juin 1915, Raymonde POIRAT a fêté son centième anniversaire en famille. A cette occasion, la commune de Favorney représentée par Gérard BURNEY et Denise PERRINGERARD a honoré la doyenne de Favorney avec un joli bouquet de roses.

Suite à la démission pour raisons personnelles de M. Claude ANTOINE, 1er Adjoint, le conseil municipal dans sa séance du 27 août 2015, a décidé de créer un poste d'adjoint supplémentaire soit 4 au lieu de 3.

Ces postes ont été pourvus et le nouvel exécutif du conseil municipal se compose désormais comme suit:

Maire: M. Daniel GEORGES
(Conseiller communautaire)

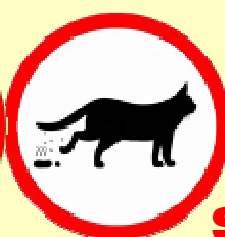
1er Adjoint: M. Gérard BURNEY
(Conseiller communautaire)

2e Adjoint: M. François GUEDIN
(Conseiller communautaire)

3e Adjointe: Mme Denise PERRINGERARD

4e Adjoint: M. Denis SCHWEBEL

Merci à Claude ANTOINE pour le travail accompli au sein du conseil municipal.



STOP !

**CHIENS, CHATS, trop c'est trop !!!
Et si nous aussi.... devant chez vous,
Seriez-vous contents !**



Les budgets ont été votés au mois d'avril et nous vous en présentons les grandes lignes avec les différentes dépenses d'investissement.

BUDGET GENERAL 2015

FONCTIONNEMENT

Dépenses	798 905 €	Recettes	814 571 €
----------	-----------	----------	-----------

INVESTISSEMENT

Dépenses	420 033 €	Recettes	420 033 €
Total du budget :	1 218 938 €		1 234 604 €

BUDGET LOTISSEMENT « La Combotte »

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Achats Terrains	55 000	Vente 1er lot	21 250
Démolition immeuble	5 000	Constataion stocks	63 750
Travaux	25 000		

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Constataion stocks	63 750	Participation commune	63 750

BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Dépenses	252 013 €	Recettes	252 013 €
----------	-----------	----------	-----------

INVESTISSEMENT

Dépenses	353 425 €	Recettes	353 425 €
Total du budget :	605 438 €		605 438 €

Principales dépenses

Assainissement réalisation 2e tranche de travaux	239 340,00
Reprise regards eau rue Leclerc	2 500,00
Raccordement branchement EU salle des fêtes	2 868,00
Participation mise en séparatif Petitguillaume	5 000,00
Reprise canalisations captage eau	3 800,00
Branchement eau rue gal Détrie	5 000,00

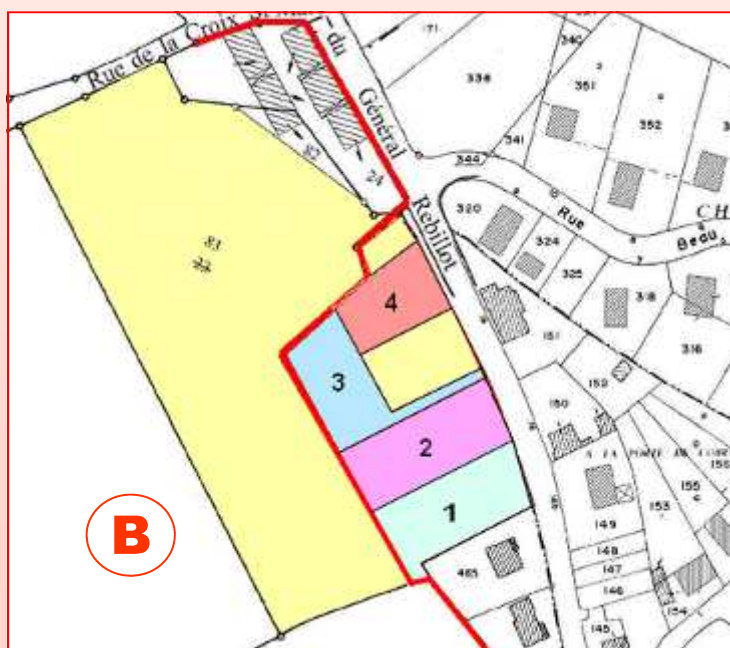
Quelques chiffres...

Achat Terrains	2 220,00
Mur terrain bord Lanterne	4 000,00
Fontaines rue Arago/PI du gal de Gaulle	2 000,00
Aire de camping-car	8 000,00
Boîtes à lettre ancienne gendarmerie	1 000,00
Eclairage public	15 000,00
Renforcement électrique rue des Ruaux	10 000
Fontaines gal de Gaulle et Arago	2 000,00
Réfection mur cimetière	7 860,00
La Goulotte remise aux normes	10 000,00
Réfection chauffage salle des fêtes	4500,00
Trottoir rue Pasteur long verger	6 500,00
Rénovation pelouse terrain de foot	4 080,00
Aménagements de sécurité rue Détrie	6 000,00
VMC + gouttières bât. rue Détrie	1 000,00
Reprise chemin forestier de Châtelard	7 000,00
Travaux forestiers	23 000,00
Divers travaux voirie communale	25 000,00
Création fossé en forêt	2 916,00
Trottoirs devant caserne pompiers	1 100,00
Eclairage église	4 000,00
Portes extérieur Goulotte	8 340,00
Chaufferie ancienne gendarmerie	2100,00
Achat extincteurs	1 000,00
Achat mobilier	1 000,00
Matériel divers	5 000,00
Mise aux normes armoire électrique gymnase	2 000,00



La commune poursuit sa politique de développement avec la création de 2 nouvelles zones de constructions

L'enquête publique concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme est terminée et la parcelle communale située entre le chemin de Maze et le rond-point de la route d'Amance est désormais en partie constructible. Sur les 4 hectares propriété de la commune et soumis en zone à aménager, seuls 2 hectares ont été validés. L'aménagement du bord du chemin de Maze devrait faire l'objet d'une 1ere tranche qui pourrait être proposée rapidement aux futurs constructeurs. Le reste des 2 ha pourra également être aménagé à moyen terme en fonction des demandes de terrains.



Suite à une opportunité, la commune s'est portée acquéreur d'un terrain d'une superficie totale de 1ha 76a avec une partie en zone agricole et une autre partie en zone constructible après viabilisation, ouvrant sur la rue du général Rebillot.

Sur la zone constructive, 5 lots sont délimités dont 4 disponibles à la vente, le lot restant étant réservé à l'ancien propriétaire. Un bâtiment existant, très vétuste, sera démoli. Ces terrains devraient être disponibles à la vente en fin de cette année.

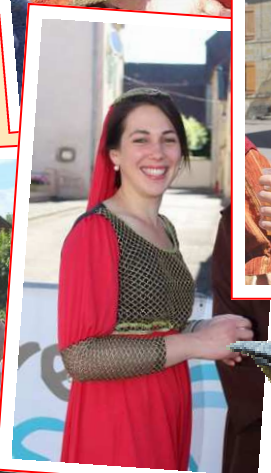
La zone agricole située derrière les anciens haras viendra renforcer l'attractivité des installations existantes qui ne disposent pas suffisamment de terrain pour une exploitation correcte d'élevage de chevaux.



Amance et faverney au temps de Jean 1^{er} de Neufchâtel

Jean 1^{er} de Neufchâtel-Montaigu (1375-1433), seigneur d'Amance et protecteur de l'Abbaye de faverney, a été un des premiers Chevaliers de la Toison d'Or avant de tomber en disgrâce et mourir en terre sainte





Les journées médiévales des 27 et 28 juin réalisées sous le patronage de la communauté de communes à Amance et Faverney autour de la vie de Jean de Neufchâtel furent une réussite. Le temps magnifique, la couleur des costumes, la qualité des spectacles ont attiré une foule nombreuse. Le son des canons a réveillé notre petite cité comtoise engourdie par la chaleur torride. Mais ce qu'il est bon de retenir de cette 1ère manifestation entre Faverney et Amance, c'est le rapprochement de nos deux communes, présage d'une collaboration forte qui confortera notre secteur au sein de la communauté de communes TERRES DE SAONE. Alors merci à tous les acteurs et organisateurs de cette manifestation.



M. Louis CHOLLEY
inventeur
1914-1990

Un Favernéen astucieux !

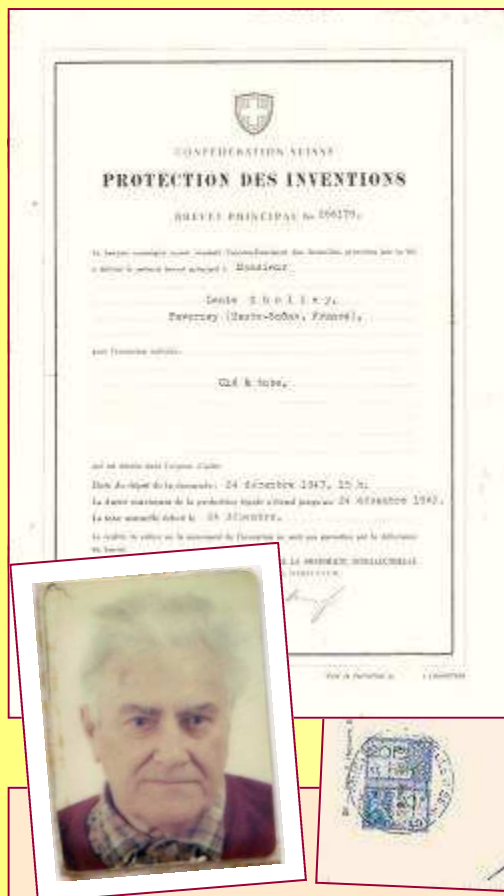
Toujours vêtu d'un bleu de travail et la casquette vissée sur la tête, Louis CHOLLEY avait une passion, la ferraille.

Il habitait rue Sadi-Carnot avant de s'installer dans un petit pavillon rue Pasteur où il avait transformé son sous-sol en atelier. Le moindre morceau de métal était récupéré chauffé, ployé, limé, gratté, soudé pour être transformé.

M. Louis CHOLLEY, ne disposant pas toujours des outils nécessaires à son activité, se mit à réfléchir...

De son imagination fertile sortirent donc les plans d'une clé à tubes inédite dont il déposa le brevet d'invention en France le 29 décembre 1945 puis en Suisse et en Belgique en 1947.

Malheureusement, ne disposant pas de fonds pour lancer la fabrication de sa clé à tubes, il n'a pas négocié la cession de son brevet et une grande marque d'outillage du côté de Sochaux a repris le processus de son invention.



Demande déposée : 24 décembre 1945, 15 h. -- Brevet enregistré : 15 janvier 1950.
(Priorité : France, 29 décembre 1945.)

BREVET PRINCIPAL

Louis Cholley, Favernay (Haute-Saône, France).

Clé à tube.

La présente invention concerne une clé à tube comprenant des mâchoires coopérant pour le serrage d'un tube, dans laquelle le serrage de la mâchoire mobile est assuré par un levier dont l'extrémité forme poignée, ledit levier étant articulé sur une cage et agissant par son extrémité sous ladite mâchoire mobile.

Sur le dessin annexé est représentée, à titre d'exemple, une forme d'exécution de la clé objet de l'invention.

Les fig. 1 et 2 montrent une clé en élévation, respectivement en position de desserrage et de serrage.

La fig. 3 représente la cage en perspective.

La fig. 4 montre, de profil, l'extrémité articulée du levier.

La clé se compose d'une mâchoire 1 rigide, munie d'une queue fileté 2 introduite dans le logement 3 de la cage 4.

Un écrou moleté 5, logé dans l'encastrement 6 de la cage, se visse sur la queue fileté 2.

Une mâchoire mobile 7 est articulée entre les flasques de la cage.

Le levier 8, dont l'extrémité forme poignée, est articulé en 9 entre les flasques de la cage 4, il s'étend au-delà de cette articulation et son extrémité comporte un talon 10 sur lequel repose la mâchoire mobile.

Pour utiliser la clé, on règle approximativement son ouverture par l'entremise de l'écrou moleté 5 et on engage le tube entre les mâchoires de la clé.

En actionnant la poignée dans le sens de la flèche F (fig. 1 et 2), le talon 10 fait pression sous la mâchoire mobile 7 et le serrage s'effectue.

À la fin de ce serrage, l'arrière du talon 10 vient en contact avec les parties supérieures 11 des flasques de la cage 4, et évite l'écrasement du tube.

REVENDICATION:

Clé à tube comprenant des mâchoires co-opérant pour le serrage d'un tube, caractérisée en ce que le serrage de la mâchoire mobile est assuré par un levier dont l'extrémité forme poignée, ledit levier étant articulé sur une cage et agissant par son extrémité sous ladite mâchoire mobile.

SOUS-REVENDICATIONS:

1. Clé à tube, caractérisée en ce que la mâchoire mobile est articulée entre les flasques de ladite cage.

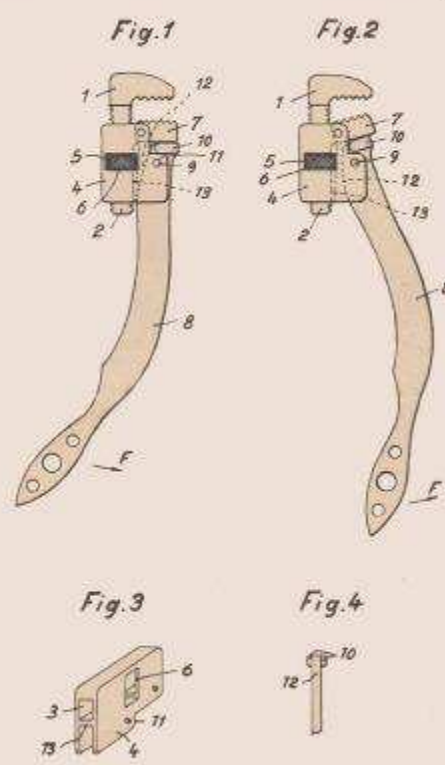
2. Clé à tube, caractérisée en ce que la partie de la poignée agissant sous la mâchoire mobile comporte un talon limitant le serrage.

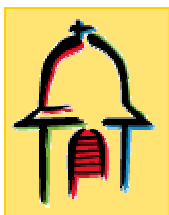
Louis Cholley.

Mentoring: J. Flach, ing. dipl., Lausanne.

Louis Cholley

Brevet N° 266178
1 feuille





Ce dimanche 26 juillet, quelques peintres ont devant leur chevalet, couché notre petite cité sur leur toile ou leur feuille. Artistes confirmés, amateurs ou enfants ont participé au concours de peintres dans la rue « VISION D'ARTISTES » organisé sous le patronage de l'association des Petites Cités Comtoises de Caractère. Malheureusement, ils n'étaient pas nombreux, mais la qualité était là. Tous ont remis leur ouvrage avec les félicitations du jury en promettant de revenir l'année prochaine.



1er prix des peintres confirmés, M. André HERING avec la rue de l'Official plus vraie que nature...

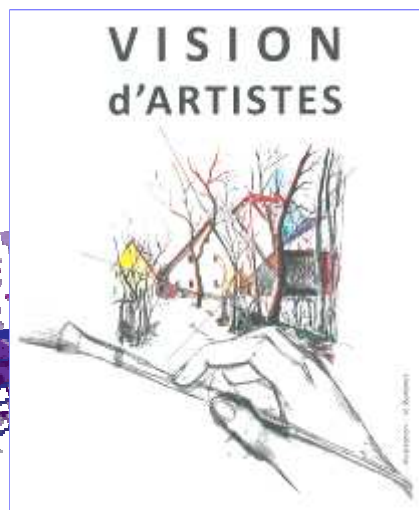


Impossible de peindre sans les oreillettes diffusant une musique qui inspire l'artiste, mais sans pinceaux c'est également difficile !

Pour l'anecdote, s'installant devant sa toile vierge le peintre s'aperçoit qu'il a oublié ses pinceaux et tubes de couleurs à la maison (il vient de Colmar)... Une chaîne de solidarité s'organise, un pinceau par-ci, un tube de couleur par là et bientôt sa toile prend forme, les couleurs éclatent sauf le vert car, caprice d'artiste, monsieur n'aime pas cette couleur !



M. Emile NEY Maire de Bucey les Gy et administrateur des Petites Cités Comtoises de Caractère s'est déplacé pour l'occasion. Il discute couleurs avec M. Bruno LAURENT artiste-peintre qui nous vient d'Ornans.



Le « crime de Faverney » a fait la une des journaux locaux, mais les faits ont été également relatés dans LE FIGARO dans ses éditions des 19 et 20 novembre 1901

23 novembre 1900, 9 heures, les persiennes de la maison Maillard (rue Sous Roches, actuelle rue Arago) sont closes. Les voisins s'inquiètent ; l'un d'eux, escalade le mur de clôture du jardin. Charles Maillard est étendu dans une mare de sang, sur le seuil de sa maison.

La gendarmerie, le maire et un médecin de la localité accourent et constatent que Charles Maillard, vieillard de 74 ans, rentier, vivant seul, est mort. Il a dû succomber à une congestion.

Le juge de paix vient apposer les scellés sur la maison. La gendarmerie dresse un procès-verbal constatant une mort accidentelle et le maire autorise l'inhumation.

- Mais à Faverney, l'opinion publique doute. On parle, on est persuadé que ce n'est pas un accident.

Bien vite, des soupçons, se portent sur la famille JACQUES, très mal considérée dans le pays.

Alexandre JACQUES est équarrisseur à Faverney. Déjà, il y a un peu plus de cinq ans, la rumeur l'accusait d'un crime commis au village. Lui et les siens, sont capables de tout, plusieurs fois ils ont exprimé leur haine envers ceux qui possédaient de l'argent.

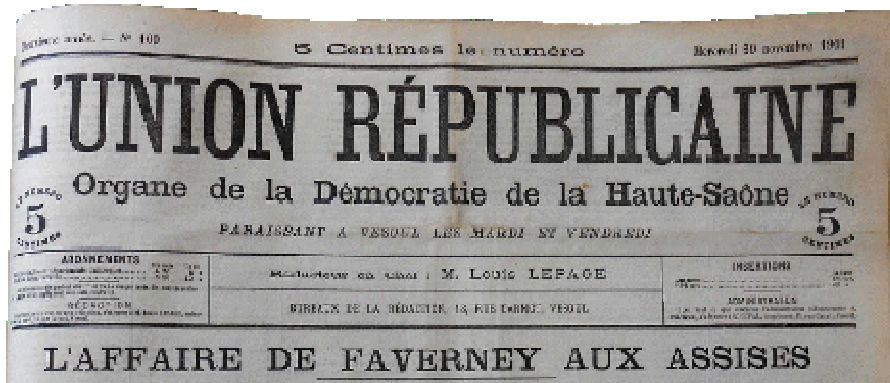
On voit soudain des dépenses excessives se faire dans le ménage d'Alexandre JACQUES, le père, mais aussi dans le ménage d'Adrien (dit Henri) CURIE, son gendre.

Très vite, on trouve une explication à cette opulence soudaine: pas de doute, un des membres de la famille a assassiné le vieux rentier et l'a volé, et tous profitent de l'argent du crime.

La rumeur et les soupçons prennent une ampleur telle que le Parquet de Vesoul s'en émeut et ordonne une nouvelle enquête.

Le corps de Charles MAILLARD est exhumé pour en faire l'autopsie.

Il porte bel et bien des traces de coups à la tête. De plus, dans l'arrière-



gorge, on trouve un tampon formé de terre et de végétaux. Dès lors, la justice a la certitude qu'il y a eu crime.

Charles MAILLARD vivait très isolé et n'avait pas d'ennemis mais il était riche et on le savait collectionneur de pièces d'or. Le mobile du crime ne pouvait être que le vol.

On recueille des témoignages, on interroge la population... Bien vite, on découvre, aux mains d'Alexandre JACQUES (l'équarrisseur), et d'Adrien CURIE, son gendre, des pièces d'or de 40 et de 100 francs qui rappellent le trésor du vieux rentier.

Finalement, le 17 février 1901, cinq membres de la famille JACQUES sont arrêtés. Ils comparaissent devant la cour d'assises de la Haute-Saône, 9 mois plus tard.

- Adrien CURIE, est accusé d'avoir tué Charles MAILLARD avec préméditation dans le but de le voler (en l'occurrence : une somme d'environ 5 500 francs, une montre et une chaîne en or et différents bijoux).

- Alexandre JACQUES, son beau-père, est accusé de complicité : c'est lui qui aurait poussé Adrien CURIE à cette action. Il lui a donné des instructions pour commettre ce crime. Il est, en outre, accusé de recel des biens volés.

- Pauline, fille d'Alexandre JACQUES et femme d'Adrien CURIE, Camille JACQUES, fils d'Alexandre JACQUES, et Maria GUYOT, femme d'Alexandre JACQUES, sont accusés de complicité et de recel.

Le procès durera 2 jours et demi. Mercredi 20 novembre, la Cour prononce son verdict :

- Alexandre JACQUES, le père, est condamné aux travaux forcés à perpétuité et son gendre - Adrien CURIE à vingt ans de la même peine.
- Les trois autres accusés sont acquittés.

« Les trois acquittés ont été mis en liberté à une heure. Une foule assez considérable a stationné devant la prison et a attendu leur sortie.

Ils sont descendus à Port-d'Atelier ; dans le bois, deux groupes de personnes de Faverney les ont attendus et les ont cernés, les empêchant de fuir.

Camille JACQUES, sa mère et la femme CURIE ont été ainsi accompagnés jusqu'à la maison avec des cris hostiles. Des pierres ont même été lancées contre leur demeure. L'opinion publique n'est pas satisfaite à Faverney »

Alexandre JACQUES et Adrien CURIE sont quant à eux « transportés » au bagne agricole de Kourou (en Guyane française). Ils y décéderont :

Adrien CURIE, le 4 février 1903 (il avait à peine 25 ans) ;
son beau-père, Alexandre JACQUES, le 2 mars 1903 (il n'avait pas 50 ans).



Récit tiré du journal « L'UNION REPUBLICAINE »

2h30 de spectacle offert par la communauté de communes
TERRES DE SAÔNE dans le cadre de sa politique
culturelle développée sur son territoire



Le public a répondu très nombreux à cette
soirée prologue du 26e Festival International
de Folklore en TERRES DE SAÔNE, avec
les groupes venus de

la SERBIE,
du BOTSWANA,
de la BOLIVIE
et de la LITUANIE

Le spectacle s'est terminé par un
magnifique feu d'artifice.





Les habitants du secteur de la rue de « La Belle Croix » sont dépités. En effet, mardi 25 août, un moment d'inattention a suffi pour qu'un chauffeur, au volant de son tracteur accroche malencontreusement le calvaire situé à l'entrée de la rue. La sculpture de pierre s'est fracassée sur le sol en de multiples morceaux.

Ce calvaire du 16^e siècle a été classé au titre des monuments historiques le 18 octobre 1913. Sur une face, le Christ crucifié et sur l'autre face, la Vierge à l'enfant.



Pour la petite Cité de Caractère, s'est un pan de son patrimoine empreint de ce caractère propre à la cité qui s'écroule.

Une présence plus que quadri-centenaire réduite à néant en l'espace d'un instant.



Animations Fin 2015

19 et 20 septembre

JOURNEES DU PATRIMOINE

Samedi: visite guidée
Dimanche: concert vocal
(voir détail dos couverture)

18 octobre

LOTO

Des Aînés de La Lanterne



Salle des fêtes de FAVERNEY

7 novembre

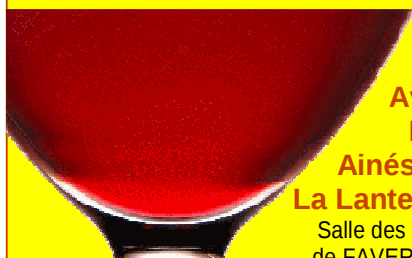
REPAS DU FOOT



Salle des fêtes de FAVERNEY

19 novembre

BEAUJOLAIS NOUVEAU



Avec
Les
Aînés de
La Lanterne
Salle des fêtes
de FAVERNEY

26 décembre

DON DU SANG



8h30-12h

Amicale des donneurs de sang
Salle des Fêtes

Tous les quinze jours

Cinéma



Le samedi salle de l'Etoile

Publié le : 28/08/2026 11:55 (Europe/Paris)

Collectivité : Faverney

https://www.intramuros.org/faverney/documents_administratifs/76634



Publié le : 28/08/2026 11:55 (Europe/Paris)

Collectivité : Faverney

https://www.intramuros.org/faverney/documents_administratifs/76634